

La règle du jeu, séminaire du 22 avril 2014

Intervention finale de Patrick De Saint-Exupéry

http://www.dailymotion.com/video/x1sfp52_genocide-des-tutsi-du-rwanda-memoire-justice-et-reconstruction-post-genocide_webcam

[Début : 2 h 55' 37"]

- Donc le premier document est daté du 10 avril 1993, soit exactement un an avant le début du génocide, qui démarre au 7 avril 94. Il émane de la Délégation aux affaires stratégiques. Son objet est :

« *Plaidoyer pour un réexamen de la politique française au Rwanda* ».

- Le premier paragraphe, petit 1, est appelé « *Crise ?* ». Et je lis le troisième paragraphe :

« *On ne peut méconnaître dans la crise rwandaise la dimension intérieure qui fait que le président en place, malgré les efforts d'ouverture vers le multipartisme, n'est que faiblement représentatif et a accumulé les motifs de critiques des organisations de défense des droits de l'homme. De plus, la responsabilité de la rupture du cessez-le-feu en février 1993* ».

- Je ne vais pas rentrer dans le détail mais à entendre le discours officiel de Paris, ce cessez-le-feu, cette rupture de cessez-le-feu en février 93 est uniquement due – serait uniquement due – au FPR. Cette analyse dit exactement le contraire puisque la rupture du cessez-le-feu en février 1993 semble assez équitablement partagée.

« *Aujourd'hui la reprise des hostilités peut être le fait de l'un ou de l'autre des protagonistes. On peut donc* »...

- Et c'est là où ça devient extrêmement intéressant.

...« *On peut donc s'interroger sur le refus français de discuter avec le FPR alors que la Belgique n'a pas les mêmes réticences* ».

- Je rappelle que ces notes sont basées sur des télégrammes réguliers ou des comptes rendus réguliers qui émanent de la DGSE, de la DRM, du Quai d'Orsay et ce sont des notes de synthèse aux plus informés. Je passe au deuxième paragraphe, qui est intitulé « *Crise internationale ?* ». Je passe à l'essentiel :

« *Deux lectures de la crise rwandaise sont possibles. 1) La crise intérieure à l'africaine, c'est-à-dire une révolte à base ethnique avec un sanctuaire dans un Etat frontalier et bénéficiant d'une aide militaire (à lire peut-être autant dans le système du don et du contre-don que dans celui des relations internationales). [...] La lecture internationale* »...

- Deuxième hypothèse.

...« L'Ouganda interfère dans la crise rwandaise et la France protège l'intégralité territoriale et politique du Rwanda. Cette logique oblige à défendre le régime en place à Kigali »...

- Je lis bien : « oblige à défendre le régime en place à Kigali ».

...« qui devrait représenter 90 % de la population du Rwanda (les Hutu). On sait qu'il n'en est rien ».

- Hubert Védrine, par exemple, est toujours sur une lecture de la démocratie ethnique. Il dit toujours que le pays était dominé à 90 % par les Hutu et que donc l'écriture républicaine de ce pays devrait être basée sur cette lecture démocratique ethnique. Je lis dans ce télégramme, dans ce texte :

« On sait qu'il n'en est rien ».

- Et ça continue, et c'est encore plus intéressant :

« La décision de mise en place de l'opération Noroît »...

- Donc la première opération militaire mise en place de 90 à 93 au nom de la protection des ressortissants français.

...« avait refusé de se référer à cette lecture de la crise »...

- Donc la lecture internationale.

...« puisqu'officiellement les troupes déployées en octobre 1990 avaient pour seule mission d'assurer la protection des ressortissants ».

- Il est bien écrit : « puisqu'officiellement les troupes déployées en octobre 90 avaient pour seule mission d'assurer la protection des ressortissants ». Et je continue :

« Plus l'effectif déployé dépasse le nombre des 400 ressortissants français (et environ 1 500 double-nationaux), moins cette thèse est crédible ».

- Nous sommes en 93, un an avant le génocide.

« Le scénario de renforcement de l'implication militaire de la France au Rwanda opte définitivement pour cette interprétation – la lecture internationale – et donc, revient à conforter le régime Habyarimana ».

- Je passe au troisième paragraphe : « La crise rwandaise : crise nouvelle ou crise traditionnelle ? ».

« Cette crise n'intéresse aucune grande puissance, sauf la France. Les Américains ont opté pour le traitement de la crise soudanaise et ne veulent pas porter préjudice à leurs relations avec l'Ouganda ».

- Donc les Américains ne sont absolument pas présents dans le dossier. Ce qui est une constante du discours aujourd'hui, où l'on présente l'attitude de la France en réaction à un complot anglo-saxon. Or, voilà, la Délégation aux affaires stratégiques note que les Américains..., que « Cette crise n'intéresse aucune grande puissance, sauf la France. Les Américains ont opté pour le traitement de la crise soudanaise et ne veulent pas porter préjudice à leurs relations avec l'Ouganda ». Ça continue et ça devient plus grave :

« La France n'intervient donc pas comme garante de la stabilité du continent mais dans une fonction de simple police mi-intérieure, mi-extérieure ».

- Ce que dit la Délégation aux affaires stratégiques, c'est que nous faisons la police au Rwanda. Notre armée fait la police au Rwanda.

« L'engrenage »...

- Je reprends.

...« L'engrenage qui a amené la présence militaire française va devenir de plus en plus banal. L'appel à l'aide d'un dictateur en perte de vitesse contesté par la démocratisation et qui voit dans ses opposants des supports d'une puissance étrangère s'est déjà produit au Togo et au Zaïre. Eyadema et Mobutu font école ».

- A entendre le discours des politiques aujourd'hui, nous nous sommes engagés au Rwanda au nom de la démocratie. Je lis là : « Eyadema et Mobutu font école »... de grands démocrates. J'arrive à la conclusion de cette première note de février 93 :

« L'aire des crises en Afrique s'élargit et l'argument classique consistant à ne pas se retirer pour ne pas donner l'impression à nos amis Africains que la France les abandonne est en porte-à-faux ».

- Phrase de conclusion :

« La crise rwandaise »...

- C'est la théorie d'Hubert Védrine, qu'Hubert Védrine développe toujours, c'est que partir, c'était abandonner les amis Africains. Là, il est écrit, noté que cette théorie est en porte-à-faux. Dernière phrase de cette note :

...« La crise rwandaise constitue effectivement un test mais probablement plus de notre capacité à repenser notre politique en Afrique que de notre volonté de soutenir nos alliés traditionnels ».

- Avril 93, Direction de la délégation aux affaires stratégiques.

- Six mois après le génocide, autre note, 24 février 95 :

« Objet : évaluation de la situation politico-militaire de la crise du Rwanda ».

- Donc c'est un retour très rapide sur ce qui vient de se dérouler puisque ce retour est effectué six mois après la fin du génocide. Dans les premiers paragraphes, il est précisé par l'auteur de la note :

« Cet exercice est périlleux. Il ne vise pas à distribuer des satisfecit mais à évaluer les moyens de l'action gouvernementale. D'une analyse a posteriori »...

- Donc six mois plus tard.

...« de la crise rwandaise, il ressort pour l'essentiel : 1. Jusqu'à l'évacuation de l'ambassade de France à Kigali le 12 avril 1994, une focalisation dans les T.D. »...

- Les télégrammes diplomatiques.

...« et les analyses du poste militaire sur les sujets pouvant intéresser les autorités gouvernementales françaises a masqué totalement l'analyse sur les résistances du président Habyarimana dans l'application des différentes versions des accords ou, beaucoup plus grave, la mise en place des réseaux et des milices, responsables du futur génocide ».

- Autrement dit, nous avons tout regardé, sauf la mise en place et les mécanismes qui étaient en train d'être créés visant au futur génocide. Ce qui est à la fois exact – lorsqu'on regarde le dossier un peu plus en détail, faux, mais après il y a différents niveaux de décisions. Mais enfin, voilà, je continue dans le fil de la note :

« Ainsi le gouvernement français offrira l'hospitalité à des personnalités qui se révéleront être ensuite des V.I.P. du génocide : Madame Habyarimana »...

- Enfin, là, suit une certaine liste de noms. Lorsque l'ampleur de ces V.I.P. du génocide sera connue, les autorités politiques devront amalgamer toutes les personnalités gouvernementales dans [un] même opprobre. Je poursuis :

« Seule, la DGSE, dans une note du 12 janvier 1994, a alerté les responsables sur l'existence de la stratégie de provocation de milices Interahamwe »...

- Milices du parti gouvernemental.

...« contre les forces du FPR dans Kigali et contre les paras belges ».

- Nous sommes sur une écriture totalement opposée des versions qui sont aujourd'hui développées par tous – je dis bien tous – les responsables politiques, militaires et diplomates. Et la version du quai d'Orsay officielle. Je répète la phrase : *« dans une note du 12 janvier 94, [la DGSE] a alerté les responsables sur l'existence de la stratégie de provocation de milices Interahamwe contre les forces du FPR dans Kigali et contre les paras belges ».*

« Cette même note attire l'attention sur les responsabilités particulières du commandement en chef des Forces armées rwandaises. Par la suite, la DGSE fera régulièrement connaître la politique de blocage du président Habyarimana dans le processus de réconciliation »...

- Et ça continue. De plus en plus grave.

...« [et] les distributions d'armes à la population ».

- Note du 24 février 94. Et là, c'est une référence à une note de la DGSE, une autre note. Paragraphe suivant :

« Après l'évacuation de l'ambassade le 12 avril 1994, la DGSE continuera seule à fournir des informations. S'intéressant d'abord au déroulement des hostilités, elle attirera assez vite l'attention (note du 4 mai 1994) sur l'importance des massacres commis surtout par les forces gouvernementales »...

- Les choses sont très claires : 4 mai 1994, trois semaines après le début du génocide, nous savons exactement ce qu'il en est, et qui commet quoi.

...« Les forces gouvernementales, sans oublier »...

- Les proportions sont même données.

...« sans oublier ceux commis dans une moindre proportion par le FPR ».

- Il y a, aussi, des crimes de ce côté-là. Voilà. Des crimes de guerre.

« La DGSE propose d'ailleurs à cette même date une condamnation publique, sans appel, des agissements de la garde présidentielle rwandaise et du colonel Bagosora ».

- J'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était du cas du colonel Bagosora, je ne vais pas revenir dessus. Autre point abordé :

« La ligne de conduite du poste de Kigali »...

- Le poste, c'est les services diplomatiques et consulaires.

...« doit se lire comme le résultat conjugué de trois règles de conduite diplomatique : la pratique d'une ligne diplomatique habituelle implicite en situation de crise ou affichée. Les carences »...

- Il est bien écrit : « les carences ».

...« qui en résultèrent se révélèrent graves »...

- Je dis bien : « graves ». Je lis bien : « graves ».

...« dans le déroulement de la crise quand il fallu envoyer deux missions officielles ou officieuses pour rencontrer (enfin !) les responsables du FPR alors que se mettait en place l'opération Turquoise ».

- Au moment même où est déclenchée l'opération militaro-humanitaire Turquoise, Paris n'a pas le moindre contact avec le FPR. C'est absolument stupéfiant. Ça c'est une note..., mais qui amène quand une certaine réflexion :

« [...] d'associer autant que faire se peut des personnalités expertes extérieures à la l'administration, dont l'information ne dépende pas exclusivement des moyens gouvernementaux ».

- Autrement dit, les moyens gouvernementaux sont totalement reconnus comme faillibles, ce qui pose aussi un vrai problème. Deuxième point, petit 1 :

« Les liens personnels établis entre décideurs français et responsables rwandais, du plus haut niveau de l'Etat jusqu'au gestionnaire du dossier, dans les différentes administrations françaises, l'essentiel de la politique est analysé comme affaire de réseaux, de domaines réservés et de décisions occultes. Ainsi les différents auteurs voient-ils dans la poursuite des livraisons d'armes aux Forces armées rwandaises »...

- Celles-là même qui commettront le génocide.

...« jusqu'en juillet 1994 »...

- « juillet 1994 ». Turquoise démarre à la fin juin 1994.

...« la preuve de l'hétérogénéité des actions françaises pour soutenir le régime défunt et la difficulté de faire ressortir une politique générale [...]. Des accusations graves »...

- Là, j'en suis au point 5. Je ne lis pas toute la note sinon ce serait beaucoup plus long.

« Des accusations graves sont portées sur le rôle joué activement ou passivement par les troupes françaises : participation à des interrogatoires musclés de prisonniers du FPR, enlèvement et disparition de Tutsi dans des camps où étaient présents des personnels militaires français qui ne pouvaient pas ne pas savoir, comme le camp de Bigogwe. La fonction particulière occupée par certains officiers auprès des autorités de Kigali (colonel Thibault ancien de la DGSE, conseiller de Habyarimana de 90 à la fin de 93) est vue par certains auteurs comme preuve de la dynamique proprement militaire de la diplomatie française ».

- *« La preuve de la dynamique proprement militaire de la diplomatie française ».* Je saute quelques lignes :

« Il faut dans cette analyse faire la part de la polémique mais certains auteurs soulignent par exemple que la coopération militaire avait pu atteindre à certaines époques 200 millions de francs pour une coopération civile de 100 millions de francs. Que à côté de 34 coopérants techniques et 18 enseignants, il y avait jusqu'à 700 militaires »...

- Le Rwanda est plus petit qu'un département français.

...« pour quelques centaines de ressortissants, mettant en valeur le décalage entre l'explication officielle [et] les causes cachées d'une telle présence ».

- Je saute quelques lignes :

« De la sorte, les erreurs de la politique française au Rwanda semblent pour l'essentiel être imputées au rôle joué par les militaires. La multiplicité des décideurs politiques agissant à travers la présence d'officiers aboutit à faire porter à ceux-ci, pratiquement en tant que catégorie sociale, l'essentiel de la responsabilité ».

- Ce sont des propos assez graves. Dernier point. Dernier point avant les dernières lignes de..., qui valent d'être lues :

« La spécificité de la crise n'a pas été prise en compte. L'action sur les acteurs politiques d'Arusha »...

- Arusha c'est un processus de négociations qui sert aujourd'hui de cache-sexe à l'inertie totale, au minimum, de Paris pendant la crise.

« L'action sur les acteurs politiques d'Arusha devait se doubler d'une autre, très ferme, à l'encontre des personnalités préparant le génocide. Ni la Radio Mille Collines, ni les intellectuels appelant au massacre, ni les fondements ethniques de l'Etat rwandais n'ont été pris en compte et traités ».

- Au contraire, ils ont toujours fait partie intégrante de l'analyse. Là, c'est moi qui rajoute ces derniers mots.

« Conclusion ».

- Les auteurs de ces... Conclusion de ce rapport, de cette analyse :

« Les auteurs de ces lignes n'entendent pas donner des leçons, mais essayer de tirer quelques éléments de réflexion ».

- Voilà. Ce sont deux documents confidentiel-défense. L'un avant..., un an avant le génocide. L'autre, six mois après le génocide. Tout est dit, tout est acté, tout est daté et tous ces faits qui sont relevés dans ces rapports vont exactement à l'opposé de la thèse qui nous est aujourd'hui servie avec une unanimité absolument incroyable. Juste un élément qui a été oublié, que nous avons oublié de citer : Jean-Yves Le Drian, actuel ministre de la Défense, a adressé un message aux armées, à propos du Rwanda, il y a quelques jours. Ca n'est pas exceptionnel qu'un ministre de la Défense adresse un message aux armées, c'est rare néanmoins. Ce message était pathétique pour deux raisons : d'abord, le fond était ridicule. Ensuite, même le ministre de la Défense ne sait pas à qui il s'adresse. Ces faits remontent à vingt ans. Des soldats, les soldats qui étaient dans Turquoise entre autres, sont depuis bien longtemps à la retraite. Ils ne sont plus d'active. Lorsque le ministre décide de faire un message aux armées, il s'adresse à des gens qui ne sont pas concernés aujourd'hui par le dossier. Sauf deux exceptions. A ma connaissance, il n'y a aujourd'hui que deux militaires d'active concernés par le Rwanda et toujours en poste. Le premier s'appelle le colonel De Saint-Quentin, il était le 6 avril [1994] au Rwanda, dans le camp de la garde présidentielle en train de former le bataillon para-commandos – bataillon qui sera l'un des fers de lance du génocide. C'est aussi un homme-clé dans l'affaire de l'attentat et de la boîte noire. Il n'a jamais été interrogé sur son rôle. Sa carrière l'a par la suite amené à être commandant des forces françaises au Sénégal, directeur opérationnel de l'opération Serval au Mali, et aujourd'hui, il est général commandant le COS. Le COS, c'est le commandement des opérations spéciales, c'est le cœur nucléaire, opérationnel, de l'armée française. Le deuxième officier toujours d'active, enfin soldat toujours d'active, concerné par le Rwanda, s'appelle Marin Gillier. Il est celui qui en 1994, pendant Turquoise, à Bisesero, a interdit à ses hommes de se porter au secours de rescapés. Ce n'était probablement pas une initiative personnelle, il appliquait les ordres. Ses hommes, pour sauver les rescapés, c'était du GIGN et du 13^{ème} RDP – ils étaient plusieurs – ont désobéi aux ordres donné par Marin Gillier. Marin Gillier par la suite a été attaché naval en Egypte, commandant de Lorient, de la base de Lorient. Il est aujourd'hui au quai d'Orsay responsable des politiques de sécurité et de défense. Ce sont, à ma connaissance, les deux seules personnes concernées par un message aux armées que vient d'adresser, il y a quelques jours, Le Drian. C'est absolument incroyable de ne pas savoir de quoi on leur parle. Merci.

[Fin : 3 h 13' 40"]